

CONTRAT D'ADHESION

M(Mme) _____ propriétaire, demeurant et domicilié à _____, identifié(e) au No _____ ci après dénommé(e) le TITULAIRE, déclare par la présente adhérer aux clauses et conditions ci-après, devant régir ses rapports avec CAPITAL BANK S.A., ci-après dénommée l'EMETTEUR, dans le cadre de la gestion et de l'utilisation de CAPITAL CARTE.

DEFINITIONS

CAPITAL CARTE: nom commercial donné au département de carte de crédit de l'EMETTEUR.

Carte: carte de crédit délivrée par l'EMETTEUR, permettant d'acquérir des biens ou services auprès des Commerçants et Professionnels Affiliés ou d'obtenir des avances de fonds.

Carte Principale: carte de crédit émise au nom du titulaire et à laquelle est lié un compte de prêt sous forme de ligne de crédit.

Carte additionnelle: carte délivrée par l'EMETTEUR au profit de l'UTILISATEUR sur demande expresse du TITULAIRE. Cette carte est rattachée au compte de prêt du TITULAIRE.

Carte avec garantie: carte émise par l'EMETTEUR moyennant l'affectation d'une sûreté personnelle ou réelle couvrant totalement ou partiellement la limite de crédit octroyée.

Titulaire: personne physique ou morale au nom de laquelle est ouvert le compte de prêt.

Utilisateur: personne physique au nom de laquelle une carte est émise, et dont le nom est gravé en relief au recto de la carte. Elle peut être distincte du titulaire.

Commerçant ou Professionnel Affilié: personne physique ou morale appartenant au réseau VISA et acceptant la carte comme moyen de règlement des transactions d'achat de biens ou de services dans son ou ses établissements.

Compte de prêt: compte ouvert dans les livres de l'EMETTEUR sous forme de ligne de crédit, et dans lequel sont enregistrées les transactions effectuées par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR au moyen de sa carte.

Limite de crédit: fonds mis à la disposition du TITULAIRE et/ou UTILISATEUR pour effectuer des transactions d'achat de biens et de services, ou des avances de fonds. Selon le type de carte, elle est libellée en gourdes, ou en dollars américains avec équivalent en gourdes. Les tirages en gourdes affectent la disponibilité en dollars et vice versa.

Crédit: remise, ristourne ou remboursement fait par le Commerçant ou Professionnel Affilié au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR, par le biais de l'EMETTEUR. Le crédit ne peut être octroyé sous forme de paiement direct en espèces.

Débit: montant dû à l'EMETTEUR par suite de transactions réalisées par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR au moyen de la carte. Ce terme s'applique également aux frais liés à l'utilisation de la carte.

Fiche de vente: fiche remise au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR à chaque achat de biens ou de services effectué chez un Commerçant ou Professionnel Affilié. Cette fiche qui doit être signée par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR sert de support à la transaction, et au débit équivalent enregistré au compte de prêt.

Avances de fonds: espèces remises au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR à travers le réseau de l'EMETTEUR, ou à travers le réseau VISA, y compris les distributeurs automatiques de billets.

Tirages: achats de biens ou de services, retrait de fonds dans un distributeur automatique de billet ou avances de fonds, réalisés au moyen de la carte et enregistrés au compte de prêt.

Relevé de compte: document préparé sur une base mensuelle et dans lequel sont retracées toutes les transactions réalisées par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR au moyen de la carte (avances de fonds, achats, paiements), ainsi que les débits, crédits et frais de la période. Il indique également la date d'échéance, le solde du compte de prêt et le minimum à payer.

Numéro d'Identification Personnel ou PIN (Personal Identification Number): code numérique assigné au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR, permettant l'utilisation des distributeurs automatiques de billets.

Cotisation annuelle: frais exigés par l'EMETTEUR pour l'utilisation de la carte. Ces frais sont annuellement débités du compte de prêt.

CONDITIONS GENERALES

Article 1.- La carte demeure la propriété de l'EMETTEUR qui peut, à sa seule discrétion, suspendre ou révoquer son utilisation, approuver ou refuser son renouvellement. Elle est incessible et ne peut être utilisée que par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR selon les termes et dispositions prévus dans le présent contrat.

Article 2.- La carte est émise par l'EMETTEUR au profit du TITULAIRE et/ou UTILISATEUR pour le règlement d'achats de biens ou de services auprès des Commerçants ou Professionnels Affiliés, et pour l'obtention d'avances de fonds. Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR s'engage à apposer sa signature au verso de la carte dès réception de celle-ci, à l'espace prévu à cet effet, à la conserver en lieu sûr et à en faire bon usage. Il s'engage également à s'assurer de la confidentialité de son Numéro d'Identification Personnel (PIN). La réception et l'utilisation de la carte entraîne obligatoirement le paiement de la cotisation annuelle.

Article 3.- La réception et l'utilisation de la carte entraînent adhésion entière et totale aux conditions générales et particulières relatives au fonctionnement de la carte. L'EMETTEUR peut à tout moment y apporter les modifications qu'il juge nécessaires, lesquelles seront notifiées au TITULAIRE. La conservation et l'utilisation de la carte 15 jours consécutifs après la notification emporte acceptation des modifications. En cas de non acceptation, le TITULAIRE devra restituer à l'EMETTEUR la ou les cartes émises en son nom ou à sa demande, coupées en deux, et acquitter les montants dus sur son ou ses comptes de prêt.

CONDITIONS D'UTILISATION

Article 4.- Dans le cadre de l'utilisation de sa carte, le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR s'engage:

- à prouver son identité sur demande du Commerçant ou Professionnel Affilié;
- à utiliser sa carte durant sa période de validité;

- à signer la fiche de vente;
- à ne pas dépasser la limite de crédit qui lui a été octroyée par l'EMETTEUR;
- à rembourser les montants dus dans les délais requis.

Article 5.- Toutes les transactions (tirages, paiements) faites par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR seront imputées au compte du TITULAIRE. Les tirages seront payables en gourdes pour les transactions effectuées en gourdes, et en dollars américains pour toutes les transactions effectuées en devises. Le TITULAIRE reconnaît être débiteur et s'engage à rembourser tout montant porté au débit de son compte de prêt dans le cadre de l'utilisation de sa carte. Cette disposition s'applique aussi bien aux débits générés par les transactions effectuées avec présentation physique de la carte et signature d'une pièce justificative (fiche de vente ou reçu d'avance de fonds), qu'à ceux créés par des transactions sans présentation physique de la carte.

Article 6.- L'EMETTEUR reste étranger à tout litige opposant le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR au Commerçant ou Professionnel Affilié. Le règlement de tout différent, réclamation ou litige devra se faire entre le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR et le Commerçant ou Professionnel Affilié. Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR est tenu de régler les montants dus sur son compte de prêt, malgré l'existence de tel différent, réclamation, litige.

Article 7.- L'EMETTEUR ne peut être tenu pour responsable en cas de non acceptation de la carte par un Commerçant ou Professionnel Affilié, ou en cas de dommages subis par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR résultant de l'utilisation de sa carte, soit par lui-même, soit par un tiers non autorisé.

Article 8.- Le Commerçant ou Professionnel Affilié est autorisé, pour compte de l'EMETTEUR et sous notification verbale ou écrite de ce dernier, à récupérer toute carte expirée, suspendue, annulée ou volée, présentée à son établissement.

Article 9.- A son expiration, une nouvelle carte pourra, au gré de l'EMETTEUR, être émise au nom du TITULAIRE et/ou UTILISATEUR. Si celui-ci ne désire pas la renouveler, il en avisera l'EMETTEUR par lettre recommandée 30 jours avant la date d'expiration de l'ancienne carte.

Article 10.- Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR devra aviser immédiatement et par tout moyen l'EMETTEUR en cas de perte ou de vol de sa carte. Cet avis sera suivi d'une lettre avec accusé de réception. Tous les tirages effectués avant réception de ladite lettre seront à la charge du TITULAIRE, et le cas échéant de l'UTILISATEUR.

RELEVÉ DE COMPTE

Article 11.- L'EMETTEUR produira mensuellement un relevé de compte au nom du TITULAIRE qui sera réputé accepté s'il ne fait l'objet d'aucune réclamation dans les 30 jours après sa date d'émission. A moins de changement notifié à l'EMETTEUR, le relevé sera expédié à l'adresse indiquée par le TITULAIRE dans son dossier.

Article 12.- Le TITULAIRE et l'UTILISATEUR demeurent solidairement et conjointement débiteurs du montant des tirages effectués et des frais encourus. La non réception du relevé de compte ne saurait justifier le non paiement des valeurs dont le TITULAIRE et/ou l'UTILISATEUR est débiteur. En pareil cas, le TITULAIRE devra s'enquérir auprès de l'EMETTEUR de la situation de son compte de prêt.

GARANTIE

Article 13.- Le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR pourra affecter, en garantie du paiement de ses obligations, des sûretés personnelles ou réelles acceptées par l'EMETTEUR. Le document constatant l'affectation de la garantie fera partie intégrante des présentes.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Article 14.- Les tirages sont payables en gourdes pour les transactions libellées en gourdes, et en dollars américains pour les transactions effectuées en devises et facturées en dollars. Les paiements se feront soit par chèque, soit par virement d'espèces. Le paiement du montant minimum, calculé mensuellement et indiqué sur le relevé de compte, est obligatoire au plus tard à la date d'échéance.

Article 15.- En cas de paiement, avant la date d'échéance, de l'intégralité de la balance débitrice pour la période couverte par le relevé de compte, et à condition qu'il n'existe pas de solde débiteur correspondant à la période précédente, aucun intérêt ne sera appliqué par l'EMETTEUR. Dans le cas de paiements fractionnés, des intérêts seront appliqués, et le taux utilisé sera indiqué sur le relevé de compte. Le taux d'intérêt étant variable, l'EMETTEUR se réserve le droit de le modifier à tout moment.

Article 16.- Les frais suivants peuvent être encourus et doivent être acquittés, en plus du montant des tirages et des intérêts: frais de retard de paiement; de chèque retourné; de dépassement de limite de crédit; d'avance de fonds; de remplacement de carte endommagée, volée ou perdue; de recherche d'informations non associées à une controverse avec l'EMETTEUR. Ces frais seront calculés selon un tarif déterminé et débités sur le compte du TITULAIRE.

Article 17.- Les heures et lieux de paiement, la date de valeur des paiements seront déterminés par l'EMETTEUR et communiqués au TITULAIRE et/ou UTILISATEUR. Celui-ci pourra également se renseigner à ce sujet auprès de l'EMETTEUR.

Article 18.- L'EMETTEUR pourra, dans les cas suivants, exiger le paiement intégral du solde dû:

- Arriérés et retard de paiements;
- Dépassement de limite de crédit;
- Violation des obligations contractuelles par le TITULAIRE et/ou UTILISATEUR;
- Non divulgation ou fausses déclarations d'informations personnelles ou financières;
- Faillite du TITULAIRE;
- Transactions frauduleuses.

La réalisation d'un des événements ci-dessus pourra, à la discrétion de l'EMETTEUR, entraîner la résiliation du contrat par l'EMETTEUR et le retrait des cartes du TITULAIRE et de l'UTILISATEUR. Le cas échéant, le TITULAIRE s'engage à rembourser intégralement à l'EMETTEUR les frais légaux encourus ainsi que les honoraires d'avocat pour l'exécution des obligations découlant du présent contrat.

Article 19.- La décision de l'EMETTEUR de ne pas exercer un droit que lui confère les présentes n'affecte en rien ce droit et n'empêche pas l'EMETTEUR de l'exercer à tout moment.

Article 20.- Les litiges nés des présentes relèvent de la juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince. Le TITULAIRE domicilié en dehors de cette juridiction est tenu d'élire domicile au cabinet d'un avocat du barreau de ce ressort.

Signature du TITULAIRE

Signature de l'UTILISATEUR

FORMULAIRE D'APPLICATION

CARTE LOCALE CARTE CLASSIC CARTE GOLD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom:		Prénom:		Nom de jeune fille:	
Nom de jeune fille de votre mère:		Sexe: M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Date de naissance (j/m/a): ____/____/____		Nationalité:
Nif ou No. de passeport:		Marié (e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> _____		Régime Matrimonial: communauté <input type="checkbox"/> séparation <input type="checkbox"/>	Nbre d'enfants à charge:
Adresse personnelle:					Tél(s):
Nbre d'années à cette adresse:	Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Chez les parents <input type="checkbox"/>		Loyer mensuel: Gdes <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/>	e-mail:	
Adresse précédente:					Nbre d'années à cette adresse:
Êtes-vous: salarié <input type="checkbox"/> Entrepreneur <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/>		Profession:		Nom de l'employeur:	
Adresse de l'employeur:					Tél(s):
Nombre d'années à cet emploi:		Poste occupé:		Salaire mensuel: Gdes <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/>	
Nom de l'employeur précédent: _____			Poste occupé: _____		
Adresse de l'employeur précédent: _____			Nombres d'années à cet emploi: _____		
Autres revenus mensuels: Gdes <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/>			Provenance:		
Nom et prénom du conjoint:		Date de naissance (j/m/a): ____/____/____		Nationalité:	
Nif ou No. passeport:		Profession:		Nom de l'employeur:	
Adresse de l'employeur:					Tél(s):
Salaire mensuel: Gdes <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/>		Autres revenus mensuels: Gdes <input type="checkbox"/> USD <input type="checkbox"/>		Provenance:	
Deux (2) références personnelles: (Nom, prénom, adresse et téléphone) 1- _____			2- _____		

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF				PASSIF			
Avoir en banque				Dettes Bancaires			
Banque	Type de compte	No. de compte	Montant	Institution	Montant initial	Versement mensuel	Balance

BIENS MEUBLES / IMMEUBLES			CARTES DE CRÉDIT			
Description	Valeur estimative	Type de carte	Limite de crédit	No. du compte	Balance	

RELEVÉ DE COMPTE

A garder à CAPITAL BANK, succursale:	A poster à l'adresse suivante:
--------------------------------------	--------------------------------

DEMANDE D'ÉMISSION DE CARTE ADDITIONNELLE (FACULTATIF)

Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Lien de parenté	Date de naissance (j/m/a)	NIF

Les chiffres et renseignements dans cette déclaration sont le reflet sincère et fidèle de ma situation financière et sociale à la date ci-dessous. J'autorise CAPITAL BANK à vérifier toutes les informations. Je reconnais expressément que sur la base de la véracité de ces informations, CAPITAL BANK a reçu une application de crédit qu'elle pourrait être portée à consentir pour mon compte ou sous ma garantie, et que toute erreur ou omission, volontaire ou non, autorise CAPITAL BANK S.A. à réclamer à n'importe quel moment le remboursement immédiat de tout montant qui aurait pu être accordé sous la foi des chiffres et renseignements ci-dessus, et à opérer le retrait de ma carte de crédit.

Prière de signer le contrat d'adhésion au verso.

Port-au-Prince, le _____

Signature de l'applicant

Co-signataire